

Conseil général du Doubs

DATE : 26 août 2010

SERVICE : DEEC/ Service Economie, Agriculture, Tourisme

LIEU : Les Terres de Chaux

REDACTEUR : Marie-Pierre PIEL

OBJET : Réunion de travail. Suivi de l'étude d'aménagement foncier

PARTICIPANTS :

M. VENDITTI Jean-Jacques, Maire
M. BONVALOT Pascal, conseiller municipal
M. BONVALOT Christian, conseiller municipal
M. BOITEUX Baptiste, conseiller municipal
M. BARTHOULOT Jean-Claude, exploitant propriétaire ou preneur en place
M. BOITEUX Emmanuel, exploitant propriétaire ou preneur en place
M. BOITEUX Richard, exploitant propriétaire ou preneur en place
M. ROY René, propriétaire de biens fonciers non bâtis
M. CHOULET Henri, propriétaire de biens fonciers non bâtis
Mme ANTOINE Marguerite, propriétaire de biens fonciers non bâtis
M. BOITEUX Jacques, propriétaire de biens fonciers non bâtis
M. LINDERME André, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage
M. ROUSSEY Gérard, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage
M. RACINE Jean-Marie, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage
M. VADAM Jean-Claude, Société d'histoire naturelle du pays de Montbéliard
Mme GERARDIN Ludivine, CAUE du Doubs
M. SCHELLENBERGER Gilles, Chambre d'agriculture du Doubs
Mme AUBERTIN Sophie, EGIS Aménagement
Mme BUQUOY Karine, EGIS Aménagement
Mme PIEL Marie-Pierre, service économie, agriculture, tourisme du Conseil général du Doubs

Excusés :

M. BULLE Christian, service environnement du Conseil général du Doubs
M. DEBOUCHE Anthony, Agence foncière du Doubs
M. GIGON Christian, Direction départementale des territoires du Doubs
Mme HETIER Sabine, représentante de l'INAO
M. KHEDIM Ahmed, STA Montbéliard du Conseil général du Doubs
M. LACHAT Etienne, personne qualifiée faune, flore, nature, paysage
M. MESSAGEON Jean-Luc, délégué des services fiscaux

COMPTE RENDU :

CONTEXTE :

En préalable à toute décision concernant le lancement d'une opération d'aménagement foncier, une étude d'aménagement doit être réalisée sur la commune des TERRES DE CHAUX pour permettre à la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de faire des choix au cours de sa première réunion (prévue fin 2010-début 2011).

Cette étude a été confiée, selon la procédure prévue par le Code des marchés publics, au cabinet d'études EGIS Aménagement.

Les travaux ayant débuté mi-mars, les premiers éléments de l'état initial sont aujourd'hui présentés au groupe de travail (sous-commission).

La préservation du paysage constituant l'un des enjeux important d'un éventuel aménagement foncier, l'entrée paysagère a été retenue pour traiter les principaux thèmes de ce rendu (géographie, occupation du sol, tourisme et loisirs, patrimoine architectural et naturel, prospectives).

DEROULE DE LA REUNION

- Présentation des 1^{ers} éléments de l'état initial de l'étude d'aménagement (Mme Sophie AUBERTIN),
- Echanges,
- Visite de terrain (lecture paysagère collective).

PRESENTATION ET OBSERVATIONS (cf. document visuel support, distribué sur place)

En introduction de la présentation, les 3 objectifs de l'aménagement foncier sont rappelés :

- ✓ Amélioration des conditions de l'exploitation agricole,
- ✓ Aménagement du territoire communal,
- ✓ Préservation et valorisation des ressources naturelles et du paysage.

Ces trois objectifs devront être pris en compte de manière équivalente dans le contrat d'objectifs pour un aménagement durable (COAD) qui sera conclu avant la décision de lancement de l'opération. Les prochaines réunions de travail permettront de traiter ces questions de manière approfondie.

Mme AUBERTIN souligne que le paysage des TERRES DE CHAUX, bien que ne faisant l'objet d'aucun classement particulier, est remarquablement bien préservé.

Topographie, géologie :

Il serait utile de faire figurer, en vis-à-vis de la coupe topographique, la coupe géologique. Cela permettrait en effet de visualiser la nature des roches et la présence éventuelle de failles, données importantes, notamment dans le cadre de l'exploitation agricole.

Les effondrements observés à divers endroits de la commune sont en partie connectés au gouffre de Montaigu. Les exploitants signalent que des circulations d'eau souterraine existent à plusieurs centaines de mètres de profondeur. La spéléologie est par ailleurs une activité présente sur la commune, avec un point d'entrée fréquemment utilisé des spéléologues.

Climat, pluviométrie :

Les agriculteurs donnent des explications sur les microphénomènes climatiques observés localement, conduisant à de fréquentes sécheresses aux TERRES DE CHAUX (une année sur deux en moyenne). Les facteurs cités sont les vents dominants, la présence proche des vallées encaissées au Nord, à l'Est et au Sud de la commune. Ils observent notamment que BIEF est en moyenne plus arrosé que les TERRES DE CHAUX. Au sein même de la commune, le hameau de Châtillon bénéficie souvent d'une meilleure pluviométrie que celui de Neuvier.

Bassins versants :

Les bassins présentés sur le support visuel sont les bassins topographiques. Il faut les distinguer des bassins karstiques, qui sont beaucoup plus complexes à appréhender du fait des circulations souterraines. L'Université de Besançon devrait être en mesure de fournir des données plus précises à ce sujet. Par ailleurs, 4 publications existent pour le département, qui décrivent l'ensemble des gouffres et cavités connues. Quelques films ont également été réalisés au sujet du gouffre de Montaigu.

Occupation du sol :

Les prairies sont largement dominantes au sein du territoire agricole. La distinction entre prairies de fauche et prairies de pâture a été faite, avec quelques difficultés, selon des critères agronomiques, et non pas des relevés phyto-sociologiques.

Il serait intéressant que l'étude relève en particulier les pelouses sèches qui sont à distinguer des prairies.

Les terres labourables ne représentent que 79 ha sur un total de 880 ha. Les agriculteurs sont interrogés sur les perspectives d'évolution de la répartition entre terres cultivées et prairies. Selon eux, la répartition ne devrait pas évoluer vers plus de cultures. En effet, la production de lait à vocation fromagère est avant tout basée sur la production herbagère.

De ce fait, un aménagement foncier localement n'aurait pas pour objectif de produire des grandes parcelles cultivables. L'impact paysager devrait ainsi être réduit.

La question du devenir des « droit à paiement uniques » (DPU) au cours d'un aménagement foncier est posée. En effet, ces droits sont liés au foncier. M. SCHELLENBERGER explique que la situation des exploitants vis-à-vis de la Politique agricole commune (PAC) est révisée postérieurement à l'aménagement foncier par les services de la Direction départementale des territoires (DDT). Cette révision est réalisée de manière à ce que chaque exploitant retrouve ses droits initiaux pour les activer sur son nouveau parcellaire.

Le problème des campagnols est mis en avant, en rapport avec le risque d'une réorganisation foncière induisant la disparition des murets, haies, buissons de séparation entre les parcelles. En effet, les grandes unités ouvertes favorisent la pullulation des campagnols, dans la mesure où elles induisent la disparition des habitats de leurs prédateurs principaux (renards et petits carnivores, rapaces diurnes et nocturnes, corbeaux....). A cette occasion, les agriculteurs soulignent le bon état des relations entre chasseurs et exploitants aux TERRES DE CHAUX. Les renards ne sont plus chassés (plusieurs observations ont d'ailleurs pu être faites par les chargées d'étude au cours de leurs travaux de terrain).

Sylviculture

Les quelques plantations résineuses observées sur la commune ne jouissent pas d'une très bonne perception : elles engendrent notamment des problèmes d'entretien des routes et des contraintes de production agricole.

Foncier

Le hameau de Courcelles, bien que n'ayant jamais été remembré, dispose d'un parcellaire bien structuré, sans morcellement. Cette situation est sans doute liée à l'histoire familiale et patrimoniale de ce hameau.

Tourisme et loisirs

Les structures touristiques existantes bénéficient d'une bonne occupation saisonnière.

La chasse est en perte de vitesse, peu de renouvellement étant constaté parmi les chasseurs.

L'association Terres vivantes, qui compte deux membres parmi les personnes présentes à la réunion, œuvre pour diverses activités, dont la mise en valeur des atouts paysagers de la commune. Il serait intéressant de bénéficier d'un complément d'information de la part de cette association, concernant l'inventaire du petit patrimoine réalisé par EGIS Aménagement.

VISITE DE TERRAIN

Monsieur Christian BONVALOT ayant accepté de transporter l'ensemble du groupe au moyen de sa remorque et de son tracteur, les participants sont invités à parcourir une boucle permettant de visualiser le cœur de ce qui constituerait probablement le futur périmètre pressenti pour un aménagement foncier.

Cette visite collective permet d'échanger sur les perceptions paysagères de chacun, les éléments remarquables qu'il n'est pas souhaitable de voir disparaître, ou au contraire, les éléments perçus négativement dans le paysage.

C'est aussi l'occasion de constater que la partie la plus morcelée du territoire ne porte pas la marque visible de ce morcellement. Peu de haies ou de murets y sont présents. La réorganisation foncière n'y engendrerait donc probablement pas de perte de qualité paysagère. Au contraire, elle pourrait être l'occasion de reconstituer, à un endroit adapté qui reste à déterminer, un ou plusieurs élément(s) linéaire(s) séparateur(s).

Par ailleurs, il est constaté que les pratiques culturelles se font dans un sens d'exploitation adapté contre l'érosion des sols. Ce sens devra bien entendu être conservé dans un éventuel nouveau parcellaire.

SUITES A DONNER :

Suite au rendu écrit définitif de l'état initial de l'étude d'aménagement (prévu fin septembre), les participants du groupe de travail seront conviés à une nouvelle réunion, le jeudi 21 octobre. A cette occasion, la synthèse des travaux sera présentée, ainsi que les recommandations concernant une éventuelle opération d'aménagement foncier (mode et délimitation du périmètre).

Une copie de l'étude sera envoyée à chaque participant avec l'invitation à la réunion, afin qu'ils puissent en prendre connaissance suffisamment à l'avance.

Une 3^e réunion du groupe de travail sera organisée ultérieurement, afin de discuter des orientations du futur Contrat d'objectifs pour un aménagement foncier durable (COAD).

La première réunion officielle de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) pourra ensuite avoir lieu (fin 2010 – début 2011), afin de délibérer sur l'opportunité d'un aménagement foncier aux TERRES DE CHAUX, le périmètre et le mode à retenir. La CCAF devra également à cette occasion s'engager à respecter le COAD, conjointement à la Commune et au Conseil général.

- DIFFUSION INTERNE :

- Monsieur Vincent FUSTER
- Monsieur Jean-Louis GUILLET
- DEEC

- DIFFUSION EXTERNE :

- Personnes invitées
- EGIS Aménagement